



SESSION
16/09/2019

Envoyé en préfecture le 19/09/2019
Reçu en préfecture le 19/09/2019
Affiché le 
ID : 007-210703195-20190916-DELIB642019-DE

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Acquisition parcelle
Section BC
n°261

Exercice : 29
Présents : 17
Absents : 12

Pour : 19
Abstentions : /
Contre : /

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Seize Septembre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Chabaud, Chambert, Delhomme, Diatta, Durand, Faisse, Galamien, Garraud, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Noël, Peverelli, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Bresolin, Butot, Darcourt, Dolard, Fabre, Michelon, Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Saez (pouvoir à Michel), Schmitt.

Absent non excusé : Mr Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mr Noël.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques.

Vu le Code civil.

Vu le document d'arpentage n°2881F rédigé par Monsieur Sylvaine VARENNE, Géomètre-Expert à Le Teil.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le souhait de la commune de Le Teil d'acquérir une parcelle d'une superficie globale de 97 m², se trouvant Avenue du 8 Mai afin d'avoir la maîtrise foncière de l'accès sud au futur parc de stationnement Laparel.

Le montant de la transaction étant inférieur au seuil de consultation de 180 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le prix de vente qui a été convenu est de quatre mille euros (4 000 €).

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- accepte d'acquérir la parcelle cadastrée section BC n°261, située Avenue du 8 Mai d'une superficie globale de 97 m² appartenant à la société LANECS, demeurant Rue de l'Industrie à LOYETTES (01360), au prix de QUATRE MILLE EUROS (4 000,00 €).

- donne pouvoir à Monsieur Bernard NOEL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- autorise Monsieur Bernard NOEL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

